



MAIRIE DE TRAVAILLAN  
84850

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU  
SOMMAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU  
14 novembre 2017

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

**Présents** : Tous les membres, sauf

**Procurations** : Damien ROZIER et Clotilde FALLAS qui donnent respectivement procuration à Gérard SANJULLIAN et Patricia LISPAL

**Secrétaire de séance** : Cyril BRUSCOLINI

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 Septembre 2017.

---

**1. AUGMENTATION DU PRIX DU TICKET DE CANTINE**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du ticket de cantine qui passe de 2.60 € à 2.65 € à compter du 2 Janvier 2018.

**2. AUGMENTATION DU PRIX DU TICKET DE GARDERIE**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du ticket de garderie qui passe de 2.90 € à 3.00 € à compter du 2 janvier 2018.

**3. AUGMENTATION DU PRIX DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de location de la Salle des fêtes et ce à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018. (Consultables et affichés en Mairie).

**4. AUGMENTATION DU PRIX DE LOCATION DU TERRAIN COMMUNAL « BALL TRAP » ET DU PARKING DE LA SALLE DES FETES**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix de la location du Ball Trap ainsi que le prix de la location du parking de la Salle des Fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Comme suit :

- Ball Trap : pour les habitants de la commune 120 € et 160 € pour les extérieurs,
- Pour le parking de la salle des fêtes, le montant est fixé à 160 €.

**5. AUGMENTATION DU PRIX DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter les prix des loyers des logements communaux sur la base des Indices de Référence des Loyers de l'INSEE, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

**6. DELIBERATION MODIFICATIVE – Virements de Crédits**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de transférer la somme de :  
6510 € du compte 21316 « Equipement du cimetière » au compte 21318  
« Autres bâtiments publics »  
10500 € du compte 615221 « Bâtiments Publics » au compte 2152  
« Installation de Voirie ».

**7. DIA VENTE PROPRIETE ROMERA**

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Préemption concernant la vente de la propriété ROMERA au profit de Mr Gilles GASQ, sise Route de Cairanne à TRAVAILLAN.

**Questions Diverses**

Le Maire informe qu'un prochain Conseil Municipal est fixé au 19 décembre 2017 même lieu, même horaire. A l'issue de la réunion, le personnel communal sera convié afin de clôturer l'année par un apéritif dinatoire.

Jean Pierre DELFORGE informe que la distribution des colis de Noël aux anciens se fera le samedi 16 décembre 2017 à 9h. Il demande aux conseillers disponibles pour la distribution, de se présenter en Mairie le vendredi 15 décembre à 18h afin de récupérer les listes et faire la répartition.

Daniel MAYER informe qu'il a rencontré l'informaticien de la Mairie pour étudier la faisabilité de raccordement d'Internet dans la grande salle, à la salle des fêtes. Le Maire précise que le devis a été signé permettant la connexion d'environ 60 personnes simultanément.

Marie Ange SANJULLIAN demande si des bancs seront installés devant l'église. Le Maire répond que ceux-ci devraient être installés prochainement, les travaux étant dans la phase d'achèvement.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 15.

Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 15 Novembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Cyril BRUSCOLINI



Travaillan le 15 Novembre 2017

Gérard SANJULLIAN, Maire

